

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

**Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Dominique**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Dominique, tenue le 1^{er} mai 2012, à 20 h, à la salle du Conseil, soit au 467, rue Deslandes, à Saint-Dominique.

Sont présents les conseillers :

Michel Coolidge, Jean-Paul Fontaine, Jean-François Morin, Lise Bachand et Vincent Perron

Est absent le conseiller :

Stéphane Pincince

Formant quorum sous la présidence du Maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Christine Massé.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE:

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR:

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-72 :

Il est proposé par le conseiller Vincent Perron, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en retirant le point 12.1.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. CONSULTATION PUBLIQUE :
- 3.1 Dérogation mineure numéro 12-04 – Superficie d'une enseigne au sol sur le lot 2 211 404
4. Parole au public et période de questions
5. CONSEIL:
- 5.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 3 avril 2012, à 20 h
- 5.2 Adoption des comptes à payer
- 5.3 Demande de dérogation mineure numéro 12-04 – Superficie d'une enseigne au sol sur le lot 2 211 404
- 5.4 Demande d'autorisation à la CPTAQ pour morcellement du lot 2 211 079
- 5.5 Entraide 3^{ième} âge Maskoutaine - Popote St-Dominique
- 5.6 Bureau municipal – Réfection de la toiture et remplacement de la tôle
- 5.7 Administration – Achat d'un poste informatique
- 5.8 Offre de services professionnels – Plans d'ensemble des réseaux et documents de gestion des réseaux
- 5.9 Vente par soumission publique du tracteur - Adjudication
- 5.10 Service de voirie – Fauchage des levées
- 5.11 Service de voirie – Achat de balises pour réduction de vitesse
- 5.12 Service de voirie – Entretien de la route Martel

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

- 5.13 Service des loisirs – Camp de jour - Formation, entente avec le MALI
- 5.14 Service des loisirs – Fête familiale
- 5.15 Service des loisirs – Réparations - Mur du pavillon, bâtiment des jeux d'eau, escalier extérieur
- 5.16 Service des loisirs – Camp de jour – Formation et tarification
- 5.17 Service des incendies – Achat divers
- 5.18 Appui à la demande de tenue et financement d'États généraux sur le bassin versant de la rivière Yamaska
- 6. **LÉGISLATION :**
 - 6.1 Adoption – Règlement numéro 12-254 modifiant le règlement de zonage numéro 09-216 afin de créer la zone C-1, abroger la zone R-33 et autoriser les habitations de moyenne densité et les habitations trifamiliales jumelées dans la zone M-10
 - 6.2 Adoption – Règlement numéro 12-255 modifiant le règlement de lotissement numéro 09-217 afin de créer la zone C-1 et ajouter les dispositions minimales pour une habitation trifamiliale jumelée
 - 6.3 Adoption – Règlement numéro 12-256 modifiant le règlement de zonage numéro 09-216 afin de spécifier les dispositions relatives à l'établissement et l'utilisation d'habitations pour travailleurs agricoles saisonniers et les autoriser dans la zone A-4
 - 6.4 Adoption – Règlement numéro 12-258 modifiant le règlement numéro 97-78 relatif aux fossés de chemins municipaux, aux accès et ponceaux privés
 - 6.5 Avis de motion – Règlement numéro 12-259 décrétant un emprunt additionnel de 250 000 \$ pour l'augmentation du fonds de roulement
- 7. **FINANCE :**
 - 7.1 Conciliation des postes aqueduc/égouts
- 8. **SERVICE DE L'AQUEDUC :**
 - 8.1 Rapport du service de l'aqueduc
- 9. **SERVICE DE L'URBANISME :**
 - 9.1 Rapport du service
- 10. **SERVICE TECHNIQUE :**
 - 10.1 Rapport du service des eaux usées
- 11. **CORRESPONDANCE :**
 - 11.1 Sommaire de la correspondance
- 12. **Divers**
 - 12.1 Point retiré
 - 12.2 Entente à intervenir entre la municipalité et monsieur Denis Després
 - 12.3 Dépôt du rapport annuel de la bibliothèque
- 13. **Levée de la session**

3. CONSULTATION PUBLIQUE :

- **DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 12-04 – SUPERFICIE D'UNE ENSEIGNE AU SOL SUR LE LOT 2 211 404 :**

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et tel que mentionné dans l'avis public, une période est mise à la disposition de l'assistance pour poser des questions ou émettre des commentaires relativement à la demande de dérogation mineure mentionnée en rubrique.

4. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS:

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

5. CONSEIL:

5.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2012, À 20 H :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-73:

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Jean-François Morin, et résolu que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2012, tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

5.2 ADOPTION DES COMPTES À PAYER :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-74:

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Coolidge, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu que la liste des comptes à payer au 1^{er} mai 2012 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

- Salaire des élus et des employés municipaux (semaine 13 à 16) : 35 541,83 \$
 - Chèques C0005159 à C0005216 : 134 490,54 \$
 - Chèques manuels M0005167 et M0005425 à M0005431 : 2 239,77 \$
 - Paiements Accès D I2012052 à I20122066 : 28 472,53 \$
- Total des dépenses: 200 744,67 \$**

5.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 12-04 – SUPERFICIE D'UNE ENSEIGNE AU SOL SUR LE LOT 2 211 404 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-75 :

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande se situe à l'extérieur du noyau villageois;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé se situe sur une route ayant une vitesse maximale autorisée de 90 km/h;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne proposée est plus esthétique que l'enseigne temporaire actuelle;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment dans lequel se situe le commerce est plutôt loin du chemin;

CONSIDÉRANT QUE, en vertu des articles 5.8.3 et 5.9.3 du règlement de zonage 09-216, le requérant pourrait s'installer une enseigne sur le mur de sa bâtisse et une enseigne au sol et que leur superficie cumulative maximale autorisée serait de 5,6 m²;

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

CONSIDÉRANT QUE d'apposer une enseigne sur le mur du bâtiment ne rend pas nécessairement le commerce plus visible de la rue;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu d'approuver la demande de dérogation mineure telle que demandée, conditionnellement à ce que la superficie cumulative de l'enseigne au sol et d'une éventuelle enseigne au mur, n'excède pas 5,6 m².

5.4 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR MORCELLEMENT DU LOT 2 211 079 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-76 :

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse, Ferme Marie-Andrée inc. est propriétaire du lot 2 211 080 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe, d'une superficie totale approximative de 13,53 ha;

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse est une exploitation agricole de Saint-Dominique spécialisée en production porcine;

CONSIDÉRANT QUE le codemandeur, Yves Ducharme, est propriétaire des lots 2 211 079, 2 211 624, 2 211 100 et 2 211 608 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe, d'une superficie totale approximative de 66,1 ha;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande de morcellement à des fins agricoles et que les deux exploitations agricoles de Saint-Dominique poursuivront leurs activités agricoles sur leur partie respective de la propriété visée;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'aura aucune incidence négative pour le territoire et l'activité agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Fontaine, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu :

D'appuyer la demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'autoriser, pour remembrement à la propriété de Ferme Marie-Andrée inc., l'aliénation, dans le cadre d'un morcèlement à des fins agricoles, du lot 2 211 079 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe, d'une superficie totale approximative de 13,75 ha, le tout tel que localisé sur le plan photomosaïque préparé par Daniel Labbé, agronome et joint à demande.

5.5 ENTRAIDE 3^{ième} ÂGE MASKOUTAINE - POPOTE ST-DOMINIQUE :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-77 :

Considérant la demande du comité organisateur de la Popote Saint-Dominique, en collaboration avec l'Entraide 3^{ième} âge Maskoutaine, à l'effet de solliciter une aide financière auprès de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu d'accorder une aide financière au montant de 500 \$ afin d'aider cette organisation, et d'en accepter la dépense telle que déjà prévue au poste budgétaire 02-190-00-996.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

5.6 BUREAU MUNICIPAL – RÉFECTION DE LA TOITURE ET REMPLACEMENT DE LA TÔLE :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-78 :

CONSIDÉRANT la proposition de Rénovations J.G. Daudelin Inc. relativement à la réfection de la toiture et remplacement de la tôle sur le bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu de mandater Rénovations J.G. Daudelin Inc. pour effectuer ces travaux, le tout tel que mentionné dans le document, au montant estimé de 19 000 \$, plus les taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le 02-130-00-522.

5.7 ADMINISTRATION – ACHAT D’UN POSTE INFORMATIQUE :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-79 :

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder régulièrement au renouvellement du matériel informatique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu de faire l’achat suivant auprès de Lavallée Informatique inc., pour un montant approximatif de 2 400 \$, ainsi que les frais d’installation, de raccordement et les taxes.

- Ordinateur Lenovo ThinkPad avec accessoires

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 22-700-00-728.

5.8 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – PLANS D’ENSEMBLE DES RÉSEAUX ET DOCUMENTS DE GESTION DES RÉSEAUX :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-80 :

CONSIDÉRANT QUE les plans d’ensemble des réseaux d’aqueduc et d’égout font partie des documents nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité et sont des éléments admissibles dans le cadre du programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT QUE ces plans d’ensemble sont préliminaires à d’autres outils de travail à mettre en place par la suite;

CONSIDÉRANT l’offre de service reçue à cet effet le 23 avril 2012 par Les Services Exp inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Coolidge, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu de mandater Les Services Exp inc., pour un montant de 11 500 \$, plus taxes, pour effectuer les plans d’ensemble des réseaux d’aqueduc et d’égout;

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront soustraites du fonds général aux postes budgétaires 02-320-00-411 et 02-413-00-411 pour être renflouées à même la subvention à recevoir dans le cadre du programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ).

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

5.9 VENTE PAR SOUMISSION PUBLIQUE DU TRACTEUR – ADJUDICATION :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-81 :

CONSIDÉRANT QUE le tracteur à gazon Kubota 2001 a été mis en vente par soumission publique, l'avis ayant été affiché conformément à la Loi ainsi que dans le Dominiquois d'avril 2012;

CONSIDÉRANT le rapport d'ouverture des soumissions daté du 24 avril 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Fontaine, appuyé par la conseillère Lise Bachand et résolu d'adjuger le tracteur à gazon Kubota 2001 à monsieur Serge Richer pour les Monuments Richer inc., au montant de 3 025 \$.

5.10 SERVICE DE VOIRIE – FAUCHAGE DES LEVÉES :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-82 :

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Fontaine, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu de mandater Débroussaillage Roxton Falls enr., pour effectuer le fauchage des levées aux taux suivants pour l'année 2012, plus les taxes en vigueur.

- 1^{ère} coupe (juin) : 750 \$
- 2^e coupe (septembre) : 2 200 \$
- Terrains vacants : 60 \$ / heure

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles au poste budgétaire 02-320-00-521.

5.11 SERVICE DE VOIRIE – ACHAT DE BALISES POUR RÉDUCTION DE VITESSE :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-83 :

CONSIDÉRANT QUE la vitesse excessive est vraiment un problème et ce, particulièrement dans les rues du village;

CONSIDÉRANT la proposition de Develo Tech inc. à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Coolidge, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu de faire l'achat de 4 balises "Ped Zone" au montant estimé de 1 000 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même les postes budgétaires 02-355-00-649.

5.12 SERVICE DE VOIRIE – ENTRETIEN DE LA ROUTE MARTEL :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-84 :

CONSIDÉRANT QUE la route Martel est entretenue conjointement avec la municipalité de Saint-Liboire;

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

CONSIDÉRANT QUE les employés de voirie de Saint-Dominique et de Saint-Liboire se sont rencontrés pour s'entendre sur les travaux d'entretien à effectuer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Fontaine, appuyé par la conseillère Lise Bachand et résolu que les municipalités fassent chacune ajouter 100 tonnes de roches, le transport de la roche sera fait par Entreprise en vrac M H Inc, par la suite, la municipalité de Saint-Liboire s'occupera de faire passer la niveleuse et nous refacturera la moitié.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même le poste budgétaire 02-320-00-516.

5.13 SERVICE DES LOISIRS – CAMP DE JOUR - ENTENTE AVEC LE MALI :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-85 :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu des demandes de parents pour des enfants qui demandent des besoins d'accompagnement particulier;

CONSIDÉRANT QUE certains cas sont trop lourds pour notre structure de camp de jour et que la municipalité n'a aucune expertise pour pallier à ce service;

CONSIDÉRANT QUE le MALI (Mouvement Action Loisirs inc.) nous offre, encore cette année, un service d'accompagnement spécialisé et un environnement adapté moyennant des frais de l'ordre de 1 800 \$ par enfant;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devrait recevoir une subvention approximative de 600 \$, selon les recommandations formulées de Loisirs et Sports Montérégie dans le cadre du programme d'accompagnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu d'autoriser la directrice générale à signer le protocole d'entente avec le MALI pour le dossier de deux enfants résidants dans la municipalité Saint-Dominique.

QU'un budget maximal de 3 000 \$ sera affecté à ce dossier.

Que les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-701-50-451.

5.14 SERVICE DES LOISIRS – FÊTE FAMILIALE :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-86 :

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif de loisirs organisent la fête familiale qui se tiendra le 18 août 2012;

CONSIDÉRANT la recommandation sur les activités qui y seront tenues et le budget présenté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller

Jean-François Morin et résolu d'autoriser les activités suivantes :

- Feu d'artifice / Royal Pyrotechnie, 3 200 \$, taxes incluses
- Tom Chicoine Band et JukeBox Heroes 2 000 \$, taxes incluses

Et d'en accepter les dépenses y découlant et déjà prévues au poste budgétaire 02-701-20-447.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

**5.15 SERVICE DES LOISIRS – RÉPARATIONS - MUR DU PAVILLON,
BÂTIMENT DES JEUX D’EAU, ESCALIER EXTÉRIEUR :**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-87 :

CONSIDÉRANT QUE suite aux différents épisodes de gels et dégels, certaines infrastructures du terrain des loisirs doivent être réparées;

CONSIDÉRANT les photos remises aux membres du Conseil sur les différentes réparations à apporter dont la brique du pavillon et du bâtiment des jeux d’eau et l’escalier extérieur du pavillon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu de faire effectuer les réparations suivantes :

- Pose de 4 pieux vissés pour refaire assises escalier extérieur : 500 \$, plus taxes
- Fabrication de pattes d’escalier et ajout de renforts pour solidification : 500 \$, plus taxes
- Travaux de maçonnerie pavillon des loisirs : 780 \$, plus taxes
- Travaux de maçonnerie bâtiment des jeux d’eau : 450 \$, plus taxes

Que les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même les postes budgétaires 02-701-20-522 et 22-700-00-722.

**5.16 SERVICE DES LOISIRS – CAMP DE JOUR – FORMATION ET
TARIFICATION :**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-88 :

CONSIDÉRANT le rapport préparé par la coordonnatrice en loisirs relativement à la formation nécessaire pour les employés du camp de jour ainsi que la recommandation de celle-ci afin de conserver la même tarification que l’année dernière pour le camp de jour 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu d’accepter la tarification applicable au camp de jour telle que proposée et d’investir un montant approximatif de 500 \$ pour la formation.

Que les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même les postes budgétaires 02-701-50-454.

5.17 SERVICE DES INCENDIES - ACHAT DIVERS :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-89 :

CONSIDÉRANT la demande du comité de direction du service des incendies pour différents achats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Coolidge, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu d’autoriser les achats suivants :

- 4 paires de bottes chez Aréo-Feu, au montant de 617,48 \$, plus taxes;
- Aspirateur commercial chez Aspirateur J.P. Godbout, au montant de 654,89 \$, plus taxes;

Que les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles aux postes budgétaires 02-220-00-526 et 02-220-00-650.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

5.18 APPUI À LA DEMANDE DE TENUE ET FINANCEMENT D'ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE YAMASKA :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-90 :

CONSIDÉRANT le souhait exprimé par plusieurs acteurs communautaires et municipaux de la gestion de l'eau que l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) coordonne des États généraux sur le bassin versant;

CONSIDÉRANT QUE la rivière Yamaska demeure l'affluent le plus pollué du fleuve Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales et régionales sont de plus en plus interpellées par les problématiques liées à l'eau (inondations, cyanobactéries, économie d'eau potable, protection des sources, etc.) et que les solutions exigent une meilleure collaboration à l'échelle du bassin versant;

CONSIDÉRANT QUE ces États généraux produiront un vaste consensus sur les actions à privilégier afin d'assainir la rivière Yamaska et son bassin versant;

CONSIDÉRANT QUE ce consensus sera bénéfique pour tous les intervenants de la gestion de l'eau, en clarifiant les rôles et responsabilités de chacun et en optimisant les efforts consentis;

CONSIDÉRANT QUE les États généraux bonifieront le Plan directeur de l'eau (PDE) du bassin versant et justifieront davantage la mise sur pied de nouveaux programmes de financement permettant aux acteurs (MRC, municipalités, usagers économiques et groupes associatifs) d'être des partenaires pour la mise en œuvre des actions du PDE;

CONSIDÉRANT QUE les membres de l'OBV Yamaska, réunis à l'Assemblée générale annuelle de l'organisme tenue le 29 mars 2012, ont voté à l'unanimité d'œuvrer en 2012 à la tenue d'États généraux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Vincent Perron, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu de soutenir l'OBV Yamaska dans sa démarche d'obtention de financement permettant la planification et la réalisation d'États généraux sur le bassin versant de la rivière Yamaska.

6. LÉGISLATION:

6.1 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 12-254 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 09-216 AFIN DE CRÉER LA ZONE C-1, ABROGER LA ZONE R-33 ET AUTORISER LES HABITATIONS DE MOYENNE DENSITÉ ET LES HABITATIONS TRIFAMILIALES JUMELÉES DANS LA ZONE M-10 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-91 :

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement numéro 12-254 lors de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2012;

CONSIDÉRANT l'assemblée de consultation publique tenue lors de la séance ordinaire du 3 avril 2012;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2012;

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de règlement lors de la séance régulière tenue le 3 avril 2012;

CONSIDÉRANT la période d'approbation référendaire qui s'est tenue du 11 au 19 avril 2012 et à laquelle aucune signature n'a été enregistrée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu d'adopter le règlement numéro 12-254 modifiant le règlement de zonage numéro 09-216 afin de créer la zone C-1, abroger la zone R-33 et autoriser les habitations de moyenne densité et les habitations trifamiliales jumelées dans la zone M-10.

6.2 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 12-255 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 09-217 AFIN DE CRÉER LA ZONE C-1 ET AJOUTER LES DISPOSITIONS MINIMALES POUR UNE HABITATION TRIFAMILIALE JUMELÉE :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-92 :

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement numéro 12-255 lors de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2012;

CONSIDÉRANT l'assemblée de consultation publique tenue lors de la séance ordinaire du 3 avril 2012;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2012;

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de règlement lors de la séance régulière tenue le 3 avril 2012;

CONSIDÉRANT la période d'approbation référendaire qui s'est tenue du 11 au 19 avril 2012 et à laquelle aucune signature n'a été enregistrée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu d'adopter le règlement numéro 12-255 modifiant le règlement de lotissement numéro 09-217 afin de créer la zone C-1 et ajouter les dispositions minimales pour une habitation trifamiliale jumelée.

6.3 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 12-256 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 09-216 AFIN DE SPÉCIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉTABLISSEMENT ET L'UTILISATION D'HABITATIONS POUR TRAVAILLEURS AGRICOLES SAISONNIERS ET LES AUTORISER DANS LA ZONE A-4 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-93 :

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement numéro 12-256 lors de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2012;

CONSIDÉRANT l'assemblée de consultation publique tenue lors de la séance ordinaire du 3 avril 2012;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2012;

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de règlement lors de la séance régulière tenue le 3 avril 2012;

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

CONSIDÉRANT la période d'approbation référendaire qui s'est tenue du 11 au 19 avril 2012 et à laquelle aucune signature n'a été enregistrée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu d'adopter le règlement numéro 12-256 modifiant le règlement de zonage numéro 09-216 afin de spécifier les dispositions relatives à l'établissement et l'utilisation d'habitations pour travailleurs agricoles saisonniers et les autoriser dans la zone A-4.

6.4 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 12-258 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 97-78 RELATIF AUX FOSSÉS DE CHEMINS MUNICIPAUX, AUX ACCÈS ET PONCEAUX PRIVÉS :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-94 :

CONSIDÉRANT la problématique relative à l'accès des exploitations agricoles;

CONSIDÉRANT la largeur des chemins ruraux;

CONSIDÉRANT les modes de transport utilisés;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2012;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que mention est faite de l'objet et de sa portée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Fontaine, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 12-258 modifiant le règlement numéro 97-78 relatif aux fossés de chemins municipaux, aux accès et ponceaux privés.

6.5 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 12-259 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ADDITIONNEL DE 250 000 \$ POUR L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT:

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-François Morin que sera adopté, lors d'une séance ultérieure, le règlement numéro 12-259 décrétant un emprunt additionnel de 250 000 \$ pour l'augmentation du fonds de roulement.

L'objet de ce règlement est d'augmenter à 400 000 \$ le fonds de roulement et ainsi se donner la possibilité de répartir la dépense sur plusieurs années.

En vertu de l'article 445 du Code municipal, une dispense de lecture est demandée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, les membres du Conseil ayant tous reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis par la Loi.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

7. FINANCES :

7.1 CONCILIATION DES POSTES AQUEDUC/ÉGOUTS :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-95 :

Il est proposé par le conseiller Michel Coolidge, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu de présenter un surplus cumulé non affecté en aqueduc de 6 913,03 \$ et un surplus cumulé non affecté en égouts de 61 252,50 \$, ces sommes étant comptabilisées au 31 décembre 2011 au poste budgétaire surplus général non affecté.

8. SERVICE DE L'AQUEDUC :

8.1 RAPPORT DU SERVICE DE L'AQUEDUC :

Le rapport mensuel d'exploitation du mois de mars 2012, tel que préparé par Aquatech, est déposé au Conseil.

9. SERVICE DE L'URBANISME :

9.1 RAPPORT DU SERVICE :

La compilation du mois d'avril 2012 est déposée au Conseil.

10. SERVICE TECHNIQUE :

10.1 RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES :

Le rapport du mois d'avril 2012 est déposé au Conseil.

11. CORRESPONDANCE :

11.1 SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE :

Le sommaire de la correspondance du mois d'avril 2012 est déposé au Conseil.

12. DIVERS :

12.1 Point retiré

12.2 ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET MONSIEUR DENIS DESPRÉS :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-96 :

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Denis Després à l'effet de prolonger son occupation de la propriété de la municipalité sise au 1176, rue Demers;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'infrastructures du développement secteur sud devraient vraisemblablement se faire à l'automne 2012;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'effectuera aucune activité sur cette propriété durant l'année en cours;

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Coolidge, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu de prolonger l'occupation de monsieur Denis Després de la propriété de la municipalité sise au 1176, rue Demers, en échange d'un loyer mensuel.

12.3 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE LA BIBLIOTHÈQUE :

Le rapport annuel d'exploitation de la bibliothèque municipale 2011 est déposé au Conseil.

12. LEVÉE DE LA SESSION :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-97 :

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par la conseillère Lise Bachand et résolu de lever cette séance à 20 h 15.

Robert Houle, Maire

Christine Massé
Directrice générale et Secrétaire-trésorière